

## COMMUNIQUÉ

Le 22 octobre dernier se tenait un Conseil communautaire après, presque trois mois de silence ; alors que la situation financière est catastrophique et que chaque jour qui passe génère des frais financiers ahurissants.

Le collectif des contribuables a su se mobiliser puisque près d'une cinquantaine d'entre nous s'étaient déplacés pour assister (pensaient-ils !) à la démission du président, comme il s'y était engagé, pour connaître la situation financière exacte et pour savoir de quelle façon le Conseil communautaire proposerait de sortir de ce marasme.

Pour permettre au Conseil de se dérouler normalement, la consigne était de ne pas le perturber, pour éviter que le président ne fasse évacuer la salle, comme il l'a menacé en début de séance.

Après un premier point financier fumeux et ambigu, qui n'a éclairé personne sur la situation exacte ; nous avons donc assisté à une longue litanie de points divers et secondaires.

Après la clôture de séance (au moment où le Conseil était terminé), le Président du Collectif a souhaité intervenir, mais la réponse (violente) du président de la communauté fut un NON rageur.

Ce que le président nous a refusé de dire, le voici :

- Monsieur le Président, vous nous avez menti lors de la présentation du point financier, en disant que vous n'aviez pas de réponse à la demande de D.E.T.R supplémentaire pour la maison médicale, alors que vous savez pertinemment qu'elle est négative. Il manque donc 150 000.00 € à la situation que vous nous avez présentée ;
- On sait aujourd'hui que le budget de fonctionnement de 2015 sera dépassé et que déjà, des dépenses de 2015 sont reportées au budget 2016 ;
- Nous demandons donc, de connaître l'état des dépenses de fonctionnement de 2015, à ce jour et d'ajuster le montant du dépassement (c'est possible) ;

- Nous demandons que le budget de fonctionnement de 2016 soit élaboré dès cette fin d'année pour permettre que les mesures d'économie qui devront forcément être prises soient applicables dès le début de l'année, pour avoir des effets en année pleine ;
- Nous demandons que vous appliquiez les recommandations de la Chambre régionale des Comptes, en mettant en place une comptabilité d'engagement, qui permettra enfin un vrai suivi comptable.

Notre préoccupation aujourd'hui concerne l'année 2016, qui sera pour les contribuables des Terres d'Aurignac, très certainement, beaucoup plus difficile que 2015.

En nous refusant la parole, le président de la communauté des communes des Terres d'Aurignac nous dit :

**« Contribuables des Terres d'Aurignac, vous avez un devoir : celui de payer les impôts qu'on vous demande ; Vous avez un droit : celui de vous taire ! »**

Sachez, Monsieur le Président que nous ne nous taisons pas et qu'au contraire votre violence nous incite à poursuivre et amplifier notre mouvement.

Sachez enfin, car vous semblez l'ignorer, que **notre démarche est un droit fondamental** inscrit dans les articles 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui sert de préambule à notre Constitution.

-----